

**DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA CENT VINGT-CINQUIÈME SESSION**

Riyad (Arabie saoudite), 11 novembre 2025

Adoption de l'ordre du jour.....	2
Déclaration de loyauté du Secrétaire général.....	3
Nominations aux organes subsidiaires du Conseil exécutif	4
Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil exécutif pour 2026	5
Lieu et dates de la cent vingt-sixième session du Conseil exécutif.....	6

CE/DEC/1(CXXV)

Point 1 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour
(document CE/125/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cent vingt-cinquième session tel qu'il a été proposé.

CE/DEC/2(CXXV)

Point 2 de l'ordre du jour
Déclaration de loyauté du Secrétaire général
[Article 6 a) du Statut du personnel]

Le Conseil exécutif,

Réuni en séance publique conformément à l'article 6 a) du Statut du personnel,

1. *Accueille favorablement* la déclaration solennelle de loyauté faite et signée par Mme Cheikha Al Nowais à la suite de sa nomination par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session comme Secrétaire générale de l'Organisation pour la période 2026-2029, en application de l'article 22 des Statuts ; et
2. *Remercie* le Secrétaire général en poste, M. Zurab Pololikashvili, qui a servi fidèlement l'Organisation au cours du présent mandat 2022-2025.

Point 3 de l'ordre du jour
Nominations aux organes subsidiaires du Conseil exécutif
(document CE/125/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les désignations aux organes subsidiaires du Conseil exécutif,

Ayant noté les désignations faites par les commissions régionales en 2025 au Comité sur l'éducation en ligne dans le tourisme et au Comité technique du Code international de protection des touristes, ainsi que par les Membres associés à la réunion tenue dans le cadre de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale,

1. *Établit* la composition de ses organes subsidiaires comme suit :

Comité sur l'éducation en ligne dans le tourisme

- a) Afrique : Angola et Maroc (2029)
- b) Amériques : Chili et Uruguay (2029)
- c) Asie de l'Est et Pacifique : République de Corée (2029)
- d) Asie du Sud : Iran (2029)
- e) Europe : Portugal et Tchéquie (2029)
- f) Moyen-Orient : Arabie saoudite (2029)
- g) Représentant des Membres associés : Hong Kong (Chine) (2027)

Comité technique du Code international de protection des touristes

- a) Afrique : Cabo Verde et Sierra Leone (2029)
- b) Amériques : Costa Rica et Équateur (2029)
- c) Asie de l'Est et Pacifique : à déterminer
- d) Asie du Sud : Maldives (2029)
- e) Europe : Ouzbékistan et République de Moldova (2029)
- f) Moyen-Orient : Émirats arabes unis (2029)

2. *Prend note* que les représentants des Membres associés aux organes subsidiaires jusqu'en 2027 sont les suivants :
 - a) Conseil exécutif et Comité du programme et du budget : Macao (Chine)
 - b) Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés : Macao (Chine)
 - c) Comité des statistiques : Flandre
 - d) Comité du tourisme et de la compétitivité : Flandre
 - e) Comité du tourisme et de la durabilité : Flandre
3. *Note* que le Président du Conseil des Membres affiliés, NECSTouR, représentera les Membres affiliés au Conseil et à tous ses organes subsidiaires ; et
4. *Remercie* les membres sortants pour leur contribution active et précieuse au travail des comités subsidiaires du Conseil exécutif.

Point 4 de l'ordre du jour
Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil exécutif pour 2026
(document CE/125/4 rev.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les différentes candidatures reçues pour occuper la présidence,

Ayant tenu un vote au scrutin secret,

1. *Décide* d'élire le Brésil Président du Conseil pour 2026 ;

Ayant pris note des candidatures à la première et à la deuxième vice-présidences,

2. *Décide* d'élire la Slovénie à la première vice-présidence du Conseil et la Chine à la deuxième vice-présidence du Conseil pour 2026 ;
3. *Prie* les Membres effectifs élus à la présidence et aux vice-présidences de désigner les personnes qui rempliront ces fonctions conformément à l'article 5.4 de son Règlement intérieur ; et
4. *Remercie* les membres du Bureau en 2025 – le Président, le Brésil ; le premier Vice-Président, l'Afrique du Sud ; et le deuxième Vice-Président, la Tchéquie – pour la qualité du travail accompli au profit de l'Organisation dans l'exercice de leurs fonctions.

Point 5 de l'ordre du jour
Lieu et dates de la cent vingt-sixième session du Conseil exécutif
(document CE/125/5 rev.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

1. *Décide* de tenir sa cent vingt-sixième session au siège de l'Organisation au premier semestre 2026, aux dates qu'auront arrêtées le secrétariat et le Gouvernement espagnol ;
2. *Rappelle* que les lieux de la cent vingt-septième session, de la cent vingt-huitième session et de la cent vingt-neuvième session du Conseil exécutif seront décidés à sa cent vingt-sixième session ; et
3. *Invite* les États membres à soumettre au Secrétaire général leurs candidatures pour accueillir les prochaines sessions du Conseil exécutif au plus tard 90 jours avant la cent vingt-sixième session du Conseil exécutif, conformément aux Directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif adoptées aux termes de la décision 11(XCIV).